
**Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal
du 4 octobre 2022
13 h**

**Séance tenue le mardi 4 octobre 2022
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mme Ericka Alneus, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Nancy Blanchet, Mme Josefina Blanco, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Lisa Christensen, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. Stéphane Côté, Mme Mary Deros, M. Laurent Desbois, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Sterling Downey, Mme Angela Gentile, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Nathalie Goulet, Mme Vicki Grondin, Mme Alia Hassan-Cournol, M. Julien Hénault-Ratelle, Mme Virginie Journeau, Mme Gracia Kasoki Katahwa, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Marie-Andrée Mauger, M. Peter McQueen, M. Luis Miranda, M. Sonny Moroz, Mme Martine Musau Muele, Mme Vana Nazarian, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, Mme Dominique Ollivier, M. Sylvain Ouellet, Mme Laura Palestini, M. Jocelyn Pauzé, M. Dominic Perri, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Julie Roy, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Serge Sasseville, M. Craig Sauv  , Mme Despina Sourias, Mme   milie Thuillier, Mme V  ronique Tremblay, M. Alain Vaillancourt, Mme Stephanie Valenzuela et Mme Maja Vodanovic

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU R  GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

Mme Sophie Mauzerolle et Mme Alba Zuniga Ramos

ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU R  GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

M. Benoit Dorais et Mme Andr  e H  nault

AUTRES PR  SENCES :

M   Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
M. Michel Turcotte, Analyste-r  dacteur
Mme Marie Desormeaux, Conseill  re - analyse et contr  le de gestion

En ouverture, la pr  sidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, souhaite la bienvenue    toutes et    tous et fait la d  claration suivante :

« Nous reconnaissons que nous sommes sur un territoire autochtone mill  naire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Trait   de la grande paix. Nous remercions la *nation Kanien'keha;ka* (Mohawk) de son hospitalit   en territoire non c  d   ».

Puis, la pr  sidente du conseil invite l'assemblée    une minute de silence.

La pr  sidente du conseil remercie les membres du conseil pour ce moment de recueillement, d  clare la s  ance ouverte et souhaite d'excellents travaux    toutes et    tous.

1 - Période de questions du public

À 13 h 04, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, appelle le point « Période de questions du public ».

À 13 h04, la présidente du conseil fait la lecture de cinq questions reçues via le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que toutes les questions du public reproduites ci-dessous à partir du formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Walter Kocherha	M. Benoit Dorais (M. Craig Sauvé)	Cet été, il y a eu plusieurs activités organisées dans le parc William Dow (coin rue Ottawa et Young). Ceci me fait grand plaisir de voir, surtout après toutes les restrictions reliées à la pandémie. Une chose qui est inquiétant est après les bruits de constructions les journées de la semaine, on passe au soirs et fin de semaine et la musique qui est joué à forte volume dans le parc même. 1) Est-ce que ces activités vont continuer sur une base régulière a tous les soirs et fin de semaine? 2) Est-ce qu'il serait possible d'avoir un préavis de ses activités? 3) Est-ce qu'il serait possible de mettre fin au activées ou le niveau sonore dans un quartier résidentiel pourrait être éliminé ou réduit a un débit acceptable? Merci
Alex Diaz-Papkovich	Mme Laurence Parent (M. Alex Norris)	With the construction on Avenue des Pins, many cyclists are traveling through rue Prince-Arthur between St Laurent and av Laval. It is currently a pedestrian zone, and the SPVM are often positioned to hand out tickets of \$80-\$100 for cyclists who do not dismount. This has diverted cyclists to use Sherbrooke, which is much more dangerous, especially because of scaffolding blocking the sidewalk at Blvd St-Laurent and the many large trucks and delivery vehicles stopping at the curb. I believe we need a different approach that is safer for cyclists, such as treating Prince-Arthur as a Zone Lenteur (which was successful on av Mont Royal) or positioning some bollards to encourage slower cycling. I believe this is preferable to risking dangerous vehicle-bicycle collisions at Sherbrooke and St-Laurent.
Lisa Miniaci	Mme Marie-Andrée Mauger	Je parle au nom d'au moins 8 résidentes de Verdun. Comment est-ce vous justifiez une augmentation systématique de 58% pour toutes les unités unifamiliales sur les rues Argyle et Melrose? On sait que la moyenne des augmentations tournent autour de 35% et que les prix du marché sont en baisse. Dans un context d'inflation hors contrôle, pourquoi sentez-vous à l'aise de nous imposer une telle augmentation déraisonnable?

Nathalie Choque	Mme Laurence Lavigne Lalonde	Bonjour à tous. Dans mon quartier de parc extension, je croise très régulièrement des résidents, de bons voisins qui, croyant bien faire, arrosent au jet d'eau, fréquemment, largement et à grande eau, trottoirs et portions de voie publique. Que pensez-vous de la pertinence de mettre sur pied une campagne d'information, d'éducation et de sensibilisation auprès de la population pour changer ce comportement écologiquement irresponsable? Merci pour votre réponse.
Natacha Lemay	M. François Limoges	Bonjour chers élus. Sur le boulevard Rosemont, entre la 12 ^e et la 13 ^e Avenue, beaucoup d'enfants, d'adolescents et de parents doivent traverser la rue chaque jour, au début et à la fin des classes. La traversée n'est vraiment pas sécuritaire vu le grand nombre de voitures qui circulent. Le territoire de l'école primaire Saint-Bibiane englobe plusieurs adresses qui vont jusqu'à la rue Beaubien. Serait-il possible de considérer une solution sécuritaire pour nos enfants? Peut-être un arrêt Stop avec un passage piétons, panneaux lumineux ou autre, vous connaissez mieux que moi les options. Nous sommes beaucoup beaucoup de parents à vivre de l'inquiétude chaque jour. Comme les seuls feux de circulation sont au coin de Saint-Michel et au coin de la 15 ^e , peu de personnes considèrent cette option. Venez observer par vous-même et vous comprendrez. Merci de considérer notre demande. - Les familles du quartier

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions du public par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051), la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, déclare la Période de questions du public close à 13 h 14. Elle remercie toutes les personnes qui ont soumis leurs questions par écrit afin de faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil.

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les personnes élues ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Aref Salem	Mme Valérie Plante	Comment rétablir la confiance de la population dans le dossier du recyclage? / Commentaires sur la réponse reçue
Mme Chantal Rossi	Mme Valérie Plante (M. Alex Norris et Mme Marie-Andrée Mauger)	Est-ce que l'opposition officielle sera limitée dans l'étude des documents et dans le temps nécessaire aux débats?

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, soulève une question de privilège relativement à certains propos de la leader de l'opposition officielle, Mme Chantal Rossi, qu'il juge antiparlementaires, plus précisément lorsqu'elle a dit : « dissimuler des choses au public montréalais ». M. Norris souhaite que les propos cités soient retirés.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, demande à Mme Rossi d'expliquer ce qu'elle voulait dire dans ce contexte. La leader de l'opposition officielle indique qu'elle faisait référence à une limite de temps. La présidente du conseil accepte les précisions de Mme Rossi et clôt le débat.

Mme Chantal Rossi	Mme Valérie Plante (M. Alex Norris et Mme Marie-Andrée Mauger)	Rappelle les délais dont a disposé l'opposition officielle afin de se préparer à ce conseil extraordinaire et demande si cela sera le modus operandi à l'avenir
M. Sonny Moroz	Mme Valérie Plante (M. Alex Norris)	Questionne la transparence de l'organisation de ce conseil extraordinaire

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, soulève une question de privilège en référence à l'expression « mauvaise foi » utilisée par le conseiller Sonny Moroz dans son intervention et qu'il juge antiparlementaire. M. Norris souhaite que l'expression citée soit retirée.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, demande à M. Moroz de retirer l'expression en question. Le conseiller Sonny Moroz acquiesce et retire l'expression en cause. La présidente le remercie et clôt le débat.

M. Sonny Moroz	Mme Valérie Plante (M. Alex Norris)	Rappelle les exigences de la fête juive Yom Kippour qui commence aujourd'hui et réitère les préoccupations énoncées précédemment
----------------	--	--

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), la présidente du conseil déclare la Période de questions des membres du conseil close à 13 h 32.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole au leader de la majorité, M. Alex Norris, pour la suite de l'ordre du jour.

CM22 1129

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 4 octobre 2022 tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CM22 1130

Dépôt de la réponse du comité exécutif à la lettre déposée le 19 septembre 2022 par le chef de l'opposition officielle à l'hôtel de ville, relativement à la gestion des centres de tri des matières résiduelles

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose la réponse du comité exécutif à la lettre déposée le 19 septembre 2022 par le chef de l'opposition officielle à l'hôtel de ville, M. Aref Salem, relativement à la gestion des centres de tri des matières résiduelles, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

que le conseil se transforme en comité plénier pour l'étude de la réponse du comité exécutif - volet Centres de tri des matières recyclables - pour une période de 90 minutes, et qu'il désigne Mme Nancy Blanchet pour agir à titre de présidente du comité plénier. L'équipe du Service de l'environnement disposera d'une durée de 30 minutes pour sa présentation, les membres du conseil bénéficieront d'une période de 60 minutes pour poser des questions et ce temps de parole sera réparti comme suit :

- Projet Montréal : 33 minutes
- Ensemble Montréal : 20 minutes
- Autres élus-es : 7 minutes

À 13 h 33, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, suspend les travaux pour permettre au conseil de se transformer en comité plénier.

À 13 h 45, la présidente du comité plénier, Mme Nancy Blanchet, déclare la séance du comité plénier ouverte et souhaite la bienvenue au directeur du Service de l'environnement, M. Roger Lachance, ainsi qu'au directeur de la Direction des matières résiduelles, M. Arnaud Budka. Mme Blanchet invite M. Lachance à débiter sa présentation.

À 15 h 10, la présidente du comité plénier, Mme Nancy Blanchet, indique la levée du comité plénier et remercie tous les membres du conseil qui sont intervenus, de même que MM. Lachance et Budka pour leur présentation. Elle suspend les travaux pour quelques minutes.

À 15 h 18, le conseil reprend ses travaux.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, en vertu de l'article 119 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), invite la présidente du comité plénier, Mme Nancy Blanchet, à faire son rapport. Mme Blanchet mentionne que le comité plénier a siégé durant un peu moins de 90 minutes, 14 membres ont pris la parole pour un total de 31 questions. Elle ajoute que les travaux du comité plénier se sont déroulés correctement.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie Mme Nancy Blanchet d'avoir présidé ce comité plénier et cède la parole au leader de la majorité, M. Alex Norris.

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

que le conseil se transforme à nouveau en comité plénier pour l'étude de la réponse du comité exécutif – volet Centres de traitement des matières organiques – pour une période de 45 minutes, et qu'il désigne Mme Nancy Blanchet pour agir à titre de présidente du comité plénier. L'équipe du Service de la planification et de la gestion immobilière disposera d'une durée de 15 minutes pour sa présentation, les membres du conseil bénéficieront d'une période de 30 minutes pour poser des questions et ce temps de parole sera réparti comme suit :

- Projet Montréal : 17 minutes
- Ensemble Montréal : 10 minutes
- Autres élus-es : 3 minutes

À 15 h 19, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, suspend les travaux pour quelques minutes afin de permettre au conseil de se transformer en comité plénier.

À 15 h 21, la présidente du comité plénier, Mme Nancy Blanchet, déclare la séance du comité plénier ouverte et souhaite la bienvenue à Mme Sophie Lalonde, directrice du Service de la gestion et de la planification immobilière, M. Michel Soulières, directeur - gestion des projets - développement et maintien d'actifs immobiliers, et M. Vincent Leblanc, chef de division - gestion de projets immobiliers. Mme Blanchet invite Mme Lalonde à débiter sa présentation.

À 16 h 08, la présidente du comité plénier, Mme Nancy Blanchet, indique la levée du comité plénier et remercie tous les membres du conseil qui sont intervenus, de même que Mme Lalonde et MM. Soulières et Leblanc pour leur présentation. Elle suspend les travaux pour quelques minutes.

À 16 h 12, le conseil reprend ses travaux.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, en vertu de l'article 119 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), invite la présidente du comité plénier, Mme Nancy Blanchet, à faire son rapport. Mme Blanchet précise que ce deuxième comité plénier a siégé durant 45 minutes, 10 membres ont pris la parole pour un total de 20 questions. Elle ajoute que les travaux du comité plénier se sont déroulés correctement.

La présidente du conseil remercie Mme Nancy Blanchet d'avoir présidé ce comité plénier et cède la parole au leader de la majorité, M. Alex Norris.

Un débat s'engage.

04.01 1229579001

À 16 h 41, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie les membres du conseil, de même que tous ceux et celles ayant participé à la préparation de cette assemblée. Puis, la présidente du conseil déclare l'assemblée levée.

Martine Musau Muele
PRÉSIDENTE DU CONSEIL

Emmanuel Tani-Moore
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie Plante
MAIRESSE